



**COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS**  
*Arrondissement de Segré*  
*Département de Maine-et-Loire*

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES-VERBAL DE LA**  
**SEANCE DU 6 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Étaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, BONHOMMET Jacques, AVENEL Valérie, BIGOT Pierre-Pascal, CHEREAU Catherine, GUYOT Nicolas, HERMAIZE Jean-Claude, CALVEZ Philippe, GUILLEMOT Marylène, MAUGEAIS Aline, DURAND Sylvie, Jocelyne MANCEL, Sylvie BOUDIER, Cécile GILLARD, TESSIER Nicolas, GICQUEL Joël, RICOU Richard.

Absents excusés : Florent Désiré NADALI (donne pouvoir à Valérie AVENEL), Nadège GUIBERT (donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU), Laura CLEMENT (donne pouvoir à Philippe CALVEZ)

Absents : M. Samuel RICOU.

Secrétaire de séance : Nicolas TESSIER.

Date de la convocation : 28 Juin 2023.

**Nombre de conseillers en exercice : 21**

**Nombre de conseillers présents : 17**

**Quorum : 12**

**Ayant donné pouvoir : 3**

**Nombre de votants : 20**

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

**1 – Syndicat 3R D’Anjou – Présentation de l’étude sur la problématique des usagers sans bac jaune par Monsieur LAGLEYZE, Président du Syndicat**

Monsieur LAGLEYZE introduit son propos par un rappel historique de la fusion des syndicats. Un des points de l’harmonisation sur le territoire est de privilégier la collecte en porte à porte plutôt que les points d’apport volontaire. C’est un choix politique : apporter une qualité de service à l’usager sur un territoire rural. La décision du porte-à-porte implique ainsi la conteneurisation sur tout le territoire. L’objectif est de 99,9 % en porte-à-porte exclusif. Des exceptions subsistent qu’il convient d’étudier sur le principe de « zéro exception ». Sur la commune de Bécon les Granits, la problématique principale se trouve sur la rue d’Angers. Un travail de fond est à mener au cas par cas avec différentes solutions alternatives proposées.

**2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 9 Juin 2023**

Madame le Maire soumet à l’approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s’est tenue le 9 Juin 2023.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 Juin 2023 est approuvé à l’unanimité.

**3 – Rajout de deux points suivants à l’ordre du jour**

Madame le Maire propose à l’assemblée d’ajouter deux délibérations non prévues à l’ordre du jour :

- Travaux de sécurisation de voirie (Avenue des Marronniers, Avenue des Tilleuls, Square des Prunus, carrefour avenue des Brunets, cheminement école privée-restaurant scolaire, route d’Asnières) – Lancement de la consultation d’entreprises.

- Ressources humaines – Création d'un emploi non-permanent d'adjoint administratif « remplacement d'un agent titulaire en disponibilité pour convenances personnelles » (35/35èmes du 10 juillet 2023 au 30 septembre 2023)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
Approuve l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

#### **4 – Travaux de sécurisation de voirie (Avenue des Marronniers, Avenue des Tilleuls, Square des Prunus, carrefour avenue des Brunets, cheminement école privée-restaurant scolaire, route d'Asnières) – Lancement de la consultation d'entreprises**

Madame Le Maire rappelle que, par délibération en date du 2 Juin 2022, le Cabinet AIR&Geo d'Angers a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation de voirie urbaine sur les secteurs suivants :

- Réaménagement de l'avenue des Marronniers, Avenue des Tilleuls, Square des Prunus,
- Sécurisation du carrefour Avenue des Brunets – Avenue des Marronniers – Avenue des Roses,
- Réaménagement et sécurisation de l'entrée de la salle culturelle et du cheminement emprunté par les enfants de l'école privée vers le restaurant scolaire- Rue du Stade,
- Sécurisation de la route d'Asnières.

Après la présentation du projet d'aménagement sur les différents secteurs lors de la réunion du Conseil Municipal le 9 juin 2023, il convient de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux sous la forme d'une procédure adaptée.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'estimation financière du projet qui s'élève à 615 200,00 € HT,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie,

Vu le plan de financement prévisionnel,

Considérant le montant prévisionnel des travaux, il y a lieu de procéder à une consultation d'entreprises selon la procédure pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA),

Vu les propositions de critères de jugement des offres comme suit :

- Valeur technique : 60 %
- Prix : 40 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De valider le projet de sécurisation envisagé sur les 4 secteurs,

De valider l'estimation financière,

D'autoriser Madame le Maire à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée suivant les modalités énoncées,

D'autoriser Madame le Maire à signer les marchés avec les sociétés mieux-disantes retenues par la commission d'appel d'offres,

De l'autoriser à relancer une procédure sous la forme adaptée en cas d'infructuosité,

Et signer tous documents utiles à cette affaire.

#### **5 - Terrain Rue de Segré – Vente à la société BIOGANCE**

Madame Le Maire rappelle que, par délibération en date du 9 Septembre 2021, la commune a fait l'acquisition des parcelles cadastrées B N°425 et 970 situées en zone 2AU et en zone Naturelle route de la Pouëze d'une superficie totale de 30 930 m<sup>2</sup> pour un montant global de 40 000 € + les frais d'agence d'un montant de 4 300 €.

Par délibération en date du 13 Janvier 2022, le Conseil Municipal a donné son accord sur la vente à la société BIOGANCE qui s'est portée acquéreur de la partie située en zone Naturelle.

La commune conserve la partie située en Zone 2AU d'une superficie de 3 100 m<sup>2</sup> ainsi qu'une bande de terrain d'une superficie de 1 551 m<sup>2</sup> située en zone Naturelle.



Il est proposé de vendre la parcelle cadastrée B N°3719 d'une superficie de 25 379 m<sup>2</sup> à la société BIOGANCE aux conditions suivantes :

- Vente de la parcelle B N°3719 (partie de la parcelle B N°970 située en Zone N) : 25 379 m<sup>2</sup> pour un montant total de 20 144 €.
- Répartition des frais d'agence et d'acte : Montant total 5 970,40 € pour 30 930 m<sup>2</sup>, soit 4 898,90 € pour 25 379 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente proposé à la Société BIOGANCE s'élève donc à un montant total de 25 042,90 € sur lequel elle a donné son accord.

M. Calvez s'interroge sur la raison de la vente de cette parcelle en zone naturelle par la commune. Madame le Maire répond : quel est l'intérêt de la garder ? La commune a préempté afin d'acheter la partie en Zone 2AU pour un futur lotissement sur ce secteur dans le Plan Local d'Urbanisme. La partie en zone naturelle est un champ sur lequel on ne pourra rien faire et sur lequel la commune n'a aucun projet pouvant justifier la décision de préemption sur cette partie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 opposition (Philippe CALVEZ), décide :  
D'approuver la vente de la parcelle cadastrée B N°3719 à la société BIOGANCE d'une superficie de 25 379 m<sup>2</sup> au prix de 25 042,90 € selon les conditions ci-dessus mentionnées,  
Dit que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,  
Désigne Maître LUSTEAU, Notaire à St Georges sur Loire, pour rédiger l'acte notarié et effectuer toutes les formalités nécessaires à ce dossier,  
D'autoriser Madame Le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

#### **6 – Musée du Granit – Recrutement d'un emploi saisonnier à temps non complet (24/35<sup>ème</sup>) du 14 juillet au 15 août 2023**

Madame Le Maire rappelle que, comme chaque année, la Commune fait appel à un emploi saisonnier de guide pour l'ouverture estivale du Musée du Granit, fixée pour 2023, du 14 juillet au 15 août inclus.

Les missions principales de ce poste sont : accueil du public, visite guidée du musée et promotion du territoire.

La durée hebdomadaire de travail est de 24 heures par semaine du mardi au dimanche à raison de 4 heures par jour.

Il convient de créer un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet (24/35<sup>èmes</sup>) du 14 juillet au 15 août 2023 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :  
De créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (24/35<sup>èmes</sup>) du 14 juillet au 15 août 2023,  
Que l'agent percevra une rémunération sur la base de l'indice brut 367, indice majoré : 361, (1<sup>er</sup> échelon de l'échelle indiciaire C1 du grade des adjoints administratifs territoriaux),  
Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

#### **7 – Ressources Humaines – Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>) à compter du 01/09/2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction Publique Territoriale,

Madame le Maire informe le conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les besoins du service périscolaire et technique (entretien des locaux), il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet 15/35<sup>èmes</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :  
De créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de 15/35<sup>èmes</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,  
De dire que les crédits sont inscrits au budget communal 2023,  
D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

#### **8 – Ressources Humaines – Création d'un emploi non-permanent d'adjoint administratif « remplacement d'un agent titulaire en disponibilité pour convenances personnelles » (35/35<sup>èmes</sup> du 10 juillet 2023 au 30 septembre 2023)**

Conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'en raison de la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent titulaire à compter 30 juillet 2023, il y lieu de créer un emploi non permanent de droit public pour le remplacement temporaire 'un fonctionnaire à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à

l'article 3 de la loi N°84-53 au sein du Service Administratif, pour la période du 10 juillet au 30 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De créer un emploi non-permanent de droit public à temps complet pour la période du 10 juillet au 30 septembre 2023,

Et de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif territorial (1er échelon du grade).

### **9 – SIEMML – Adhésion au service « Conseil énergie » - Renouvellement**

Madame le Maire rappelle que, pour accompagner les communes sur la thématique de la transition énergétique, le Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine-et-Loire (SIEMML) a construit un accompagnement privilégié : le dispositif de « Conseil en Energie ». Les collectivités qui adhèrent à ce dispositif du Siéml disposent par le biais d'un conseiller d'un accompagnement et de compétences spécifiques pour élaborer un programme pluriannuel d'investissements et pour travailler en cohérence sur toutes les étapes d'un projet de construction ou de rénovation énergétique du patrimoine communal.

Concrètement, le conseiller en énergie peut accompagner les communes sur l'ensemble d'un projet (pilotage d'études d'aide à la décision, aide à la réduction du programme de travaux, lecture et proposition d'amélioration des CCTP/DCE, analyse des devis...). L'adhésion au service ne se limite pas au suivi des gros projets de rénovation et apporte plusieurs autres services :

- Suivi et analyse des consommations globales de la commune (bâtiment, éclairage public)
- Propositions d'améliorations demandant peu ou pas d'investissement (négociation des contrats, réglage des régulations de chauffage...)
- Pré-étude pour mettre en place une installation photovoltaïque.

Considérant la délibération N°12/2020 du comité syndical du SIEMML en date du 4/02/2020 instaurant la tarification annuelle pour la mise en place du service à 0,50 € / habitant / an pour une collectivité. La population considérée est la population totale de l'INSEE au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année de signature de la convention telle qu'elle est définie dans le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003.

La population de la commune de Bécon les Granits au 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'élève à 2 874 habitants.

Ce qui revient à un total de 1 437 € / an sur la durée de la convention.

La convention est conclue pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'adhésion à la mission de Conseil en Energie Partagé du SIEMML pour une durée de trois ans pour un cout annuel de 1 437,00 €,

Autorise Madame le Maire à signer avec le SIEMML la convention « Adhésion à la mission Conseil en Energie ».

### **10 – Demande de subvention exceptionnelle**

Madame Le Maire expose que la Commune offre une gerbe lors de sépultures d'élus, d'agents ou de membres de la famille d'élus du Conseil Municipal ou du personnel communal. La famille de la mère d'un agent communal ayant manifesté le désir de réserver les dons pour le personnel de l'établissement de soins, la clinique Saint Claude de Trélazé, il est proposé de verser la somme correspondante à l'achat d'une gerbe, soit un montant de 60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De donner son accord sur le versement d'un don de 60 € au profit du personnel de l'établissement de soins, la clinique Saint Claude de Trélazé.

Les crédits nécessaires seront pris à l'article 65748 du budget.

### **11 – Finances – Plan Pluriannuel d'Investissements 2020-2026 - Actualisation**

M. Nicolas GUYOT, conseiller municipal délégué aux finances, présente le plan pluriannuel d'investissements du mandat en cours 2020-2026 actualisé avec les projets en cours et de nouveaux projets issus du travail des commissions. Il est décliné par thématiques : bâtiments, équipements sportifs, environnement-transition énergétique, voirie-réseaux, aménagements divers, ... Il sera mis à jour tous les ans en fonction de l'évolution des projets.

## **12 – Travaux**

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat.

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

- Salle de la poterie : Remplacement porte – Devis AL Menuiseries : 1 467,86 € HT – 1 761,43 € TTC. c/21318.
- Travaux de voirie : Réfection de voirie Avenue de la Pièce du Bois – Entreprise Simon CHARBONNIER : 797,21 € HT- 956,65 € TTC. c/2151.

## **13 – Achats**

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 (alinéa 2 : prendre toute décision concernant les marchés à procédure simplifiée) dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat.

<b>ACHATS - INVESTISSEMENT</b>					
<b>Service/Bâtiment</b>	<b>Objet</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Article budgétaire</b>
Service Technique	Radar pédagogique – alimentation solaire	ElanCité	2 173,00 €	2 607,60 €	c/2152
Service Technique	Panneaux de rue	SELF SIGNAL	4 531,29 €	5 437,55 €	c/2152
Service Technique	Numéros de maison et plaques de rue	LACROIX	2 975,32 €	3 570,38 €	c/2152
Service technique	11 tréteaux métalliques	A2MS	405,68 €	486,82 €	c/2188
Service Technique	Coffret provisoire triphasé	ROUSSEY&CO	366,67 €	440,00 €	c/2188
Service Technique	Enceinte	Electroloisirs	665,83 €	799,00 €	c/2188
Service Technique	Bétonnière	PROLIANS	397,58 €	476.50 €	c/2158
Salle Culturelle	Router	AKSYS	449,00 €	538,80 €	c/21838
Ecole publique	Meuble à peinture	Nathan	270,83 €	325,00 €	c/21841
Ecole publique	Bacs + couvercles rangement	Nathan	235,00 €	282,00 €	c/21841
Ecole publique	Bacs de rangement	Savoir +	58,20 €	69,84 €	c/21841

Restauration scolaire	Ordinateur portable	Semaphors	1 098,00 €	1 317,60 €	c/21838
-----------------------	---------------------	-----------	------------	------------	---------

#### **14 - Affaires générales et informations diverses**

- Ressources Humaines : suite à la réorganisation du service périscolaire et dans le cadre également de l'évolution du service avec la mutualisation de l'accueil de loisirs avec la commune de St Augustin des Bois, une offre d'emploi pour le recrutement d'un directeur-coordonnateur périscolaire-ALSH a été diffusée sur le site emploi territorial.

#### **15 - Rapports des commissions**

- *Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET)*
  - Anjou Numérique : A ce jour, 90 % du réseau fibre est construit sur le département. Sur la commune de Bécon les Granits, la moitié du territoire est éligible. Attention ! le réseau cuivre Orange est destiné à être fermé à terme. Il faudra obligatoirement passer à la fibre. Le démantèlement se fera secteur par secteur.
- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT)*
  - CCVHA - Compétence enfance-jeunesse : une réunion a été organisée avec les assistantes maternelles. Sur Bécon les Granits, on comptabilise 32 assistantes maternelles. Beaucoup ont arrêté ces dernières années. 62 demandes de places ont été faites auprès de la crèche. La réflexion est en cours au sein de la commission sur la capacité d'accueil petite enfance sur le territoire.
  - AG Associations : Philippe CALVEZ rend compte des assemblées générales de différentes associations auxquelles il a assisté : A Fond la gym, Badminton.
  - Terre de jeux 2024 : la venue d'Amandine BROSSIER, jeune athlète originaire du Maine et Loire en compétition pour les JO 2024, est prévue en septembre 2023 à l'école Léonard de Vinci.
- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU)*
  - Programme des festivités de l'été : les affiches et flyers ont été distribués dans toutes les boites aux lettres par les membres de la commission.
  - Sortie des Cm2 des deux écoles : elle a eu lieu le 30 juin 2023 à la Mine Bleue.
  - Musée du Granit : ouverture estivale du 14 juillet 2023 au 15 août 2023 avec expo photos.

#### **16 – Questions diverses**

Fin de la séance à 23 h 30.